

Réunion du 30 mai 2022

Objet : Stratégie départementale des usages numériques

PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Du fait de l'avancement du projet d'infrastructure porté par le Syndicat, ce dernier a souhaité travailler sur les perspectives d'évolution de ses activités en vue de transformer le SMO en **Agence du Numérique**. En effet, une fois le territoire doté de l'infrastructure à très haut débit telles que prévue à son plan de déploiement initial, il convient d'identifier les besoins en usages et services numériques afin d'une part, **d'adapter l'infrastructure** pour répondre aux besoins futurs, et d'autre part d'envisager un **accompagnement du développement numérique** qui découlera de l'utilisation du réseau sur le territoire.

Les travaux ont été initiés en 2021, une étude a été réalisée en 2021 par le Cabinet de conseil TACTIS, associant les acteurs du territoire, publics (Mairies, EPCI, Syndicats) comme privés (CCI, CMA).

Il ressort de cette concertation **une stratégie départementale des usages du numérique**. Les grandes orientations pour la transformation numérique du territoire sont les suivantes:

- Citoyens & territoires : favoriser l'inclusion numérique de tous.
Liée de près à l'inclusion sociale et à l'accès aux droits, cette politique sera pilotée par le Département et traitée avec les partenaires à l'occasion des Assises des Solidarités.
- Services numériques de demain : accompagner la transformation de la société.
- Performance et résilience : développer durablement le territoire.

La transformation du SMO en Agence du numérique permettra de doter le territoire d'un outil complémentaire de **soutien aux communes rurales de l'Eure, en cohérence avec l'Agence de la ruralité départementale**. Cette structure se voudra légère dans son organisation, souple et réactive pour faciliter le succès des futurs projets numériques portés par les acteurs du territoire.

L'Agence envisage de se positionner sur une offre de service simple, lisible et économique. Sans concurrencer les acteurs du secteur public privé eurois, et dans une logique de partenariat et de complémentarité, cette offre permettra à l'Agence

d'accompagner le développement de l'attractivité de l'Eure. Cette stratégie s'inscrit dans une logique de **solidarité territoriale**, la démarche étant autofinancée par les redevances du réseau Fibre sur lequel s'appuie les services et usages numériques.

Les composantes de l'offre envisagées :

- 1^{er} niveau : Accéder au catalogue de services du délégataire ENTHD.
- 2^{ème} niveau : Moderniser l'infrastructure informatique & télécoms des communes, le centre de ressources.
Sécuriser les installations des communes tout en leur garantissant d'accéder à des coûts raisonnés du marché grâce à des groupements de commande. Un système d'infogérance externalisé garantira un niveau de qualité de service aux communes.
Cette brique constitue la condition préalable à la construction des offres de territoires intelligents.
- 3^{ème} niveau : Assister les collectivités dans la réalisation de projets numériques innovants (ex : expérimentations autour de l'école numérique, Vidéo protection et CDSU, développement de la télémédecine sur le territoire, mise en place de démonstrateurs IOT pour les collectivités etc.)

L'Agence se positionnera comme **gestionnaire et animateur des services proposés** : elle aura vocation à porter les demandes des élus, à analyser l'existant pour identifier des solutions et des prestataires répondant aux besoins des collectivités.

LES MODALITES

Les statuts du Syndicat devront évoluer en Comité syndical du 20 septembre afin d'intégrer de nouvelles compétences en lien avec "l'ingénierie numérique" et de "Services numériques mutualisés" qui s'appuieront sur l'article 5721-9 du CGCT pour leur mise en œuvre.

Dès lors, à l'automne 2022, le projet sera lancé avec une étude d'un business model précis et la réalisation d'une feuille de route, avec rétroplanning des actions à mettre en œuvre à partir de 2023 et jusqu'en 2025.

LES RESSOURCES

Les ressources humaines

L'Agence devra rester une structure agile et ainsi conservera son envergure actuelle, **tout en portant des projets ambitieux**. Pour atteindre cet objectif :

- o elle sélectionnera des **prestataires externes** qu'elle encadrera pour garantir le succès des projets numériques ;
- o elle pourra aussi engager des partenariats avec des collectivités ou des acteurs du territoire dans une **logique de mutualisation** ;

Pour enclencher son évolution en Agence du numérique, Eure Normandie Numérique s'appuiera sur des fonctions déjà présentes (fonctions de gestion, de management, fonction support) et développera son expertise sur certains secteurs. Les **métiers des agents du SMO évolueront** sur la base des compétences présentes grâce à des formations visant à répondre aux nouveaux besoins.

Le budget

Un budget prévisionnel de 28 millions d'euros sur 3 exercices a été estimé par le cabinet pour la mise en œuvre de 4 actions : Centre de ressources et animation territoriale, projet de mutualisation de vidéoprotection à l'échelle départementale, déploiement de projets de télémédecine, projets de développement IOT. 7,8 millions d'euros de financements externes potentiels ont été identifiés (Région & fonds européens, France Relance, ARS etc).

Les projets d'infrastructures et du développement des services seront financés par le biais de la redevance de la DSP.

Aussi, les actions à mettre en œuvres seront à définir selon la capacité financière du syndicat, laquelle dépend et varie selon la capacité des constructeurs à livrer le réseau dans le respect des plannings annoncés.

Délibération n°2022-021

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 30 mai 2022

objet : Stratégie de développement des usages et services numériques

Ceci étant exposé, nous vous proposons d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique annexé à la présente délibération ;

Le Comité syndical, réuni le 30 mai 2022 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à la stratégie départementale des usages numériques.
- D'autoriser Monsieur le Président a initié les travaux qui seront nécessaires au lancement de l'Agence.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 12
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 30 mai 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

